

Projet de dissémination et de mise en œuvre des Directives Volontaires



**INITIATIVE PROSPECTIVE AGRICOLE ET
RURALE (IPAR)**

CONTEXTE



- Crise alimentaire
- Changement climatique
- Croissance démocratique
- Marginalisation des groupes vulnérables (F et J)

- Processus relatif au Cadre d'Analyse de la Gouvernance foncière (CGAF)



Compétition vers les ressources naturelles et les conflits entre les acteurs

Avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Objectifs



- La finalité globale du projet est de renforcer l'accès et la sécurité des régimes fonciers des petits producteurs dans les pays d'Afrique de l'Ouest choisis (la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal) en promouvant et en intégrant les principes des Directives volontaires aux niveaux appropriés

Objectifs spécifiques



- Contribuer à la sensibilisation sur les DV avec un accent spécial sur les groupes vulnérables ;
- Assurer que les différentes catégories d'acteurs utilisent les DV pour le dialogue Politique;
- Soutenir et faciliter la mise en œuvre de l'évaluation du régime foncier et des plans d'actions au niveau pays, qui inclut des mesures concrètes basées sur les DV.

Mise en œuvre



L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) s'est engagée à travailler avec les plates-formes paysannes du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie:

- National Coordinating Organisation for Farmer Associations (NACOFAG);
- la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP);
- le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR);
- et le Groupement national des Coopératives Agro-pastorales (GNAP) .

Mise en œuvre



Des facilitateurs paysans ont été choisis pour accompagner les activités de dissémination et de mise en œuvre des Directives dans les 4 pays

Deux composantes



- Il a deux composante :
 - (i) **sensibilisation** sur les principes des directives pour l'année 2014 :à travers des ateliers nationaux, des activités de formation, et la création de plates-formes de dialogue politique nationales dans les 4 pays;
 - la (i) **mise en œuvre** des directives prévue pour l'année 2015.



**Merci de votre aimable
attention**